

un agent général. Toutefois, ces deux fonctionnaires ne jouissaient pas du statut diplomatique. En outre, vers la fin du XIX^e siècle, le Canada avait, pour le représenter à l'étranger, des délégués commerciaux et des agents d'immigration nommés par leurs ministères canadiens respectifs mais n'ayant pas la qualité de diplomates. Le ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne ou *Foreign Office* s'occupait des négociations avec les pays étrangers, tandis que le ministère des Colonies ou *Colonial Office* traitait de nos affaires avec les autres pays de l'Empire britannique. Ces deux ministères invitaient souvent des représentants canadiens à prendre part aux négociations. Les services diplomatiques et consulaires britanniques veillaient aux intérêts du Canada à l'étranger. Au cours de ces années, toutes les communications que le Canada échangeait avec les autres gouvernements relevaient du gouverneur général.

Avant 1920, le Canada n'avait donc pas de représentants diplomatiques autonomes à l'étranger. Dès cette année-là, cependant, il fut convenu entre les Gouvernements de la Grande-Bretagne et du Commonwealth et le Gouvernement des États-Unis qu'on pourrait nommer un ministre canadien à Washington. La nomination n'eut lieu qu'en 1926 et, au début de l'année 1927, le Canada ouvrait sa première légation à Washington. En 1928, on nommait ministre canadien auprès de la France celui qui était jusque-là commissaire général du Canada à Paris et, en 1929, une légation canadienne ouvrait ses portes à Tokyo. A la même époque, les États-Unis, la France et le Japon établissaient des légations à Ottawa.

La crise économique des années trente a ralenti l'expansion du service extérieur. Les trois années de progrès rapides, 1926 à 1929, ont été suivies par une période de consolidation d'une dizaine d'années. L'arrivée à Ottawa, en 1937, d'un ministre belge a remis en branle le mouvement d'échanges de représentants diplomatiques avec d'autres pays. En janvier 1939, le Canada établissait des légations en Belgique et aux Pays-Bas.

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, il devint impérieux pour le Canada de nouer des relations plus étroites et plus directes avec les autres gouvernements du Commonwealth, avec les gouvernements alliés et d'autres gouvernements étrangers. Au lendemain de sa déclaration de guerre du 10 septembre 1939, le Gouvernement du Canada annonça qu'il enverrait des hauts-commissaires en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Irlande. Les gouvernements de ces pays firent de même en retour. La nomination d'un haut-commissaire canadien à Terre-Neuve, en 1941, soulignait l'importance que prenait ce territoire du point de vue de la défense du Canada.

L'ampleur croissante de l'effort de guerre du Canada et de ses